

**COMMUNE DE HAUTEFORT**

**Autorisation à titre exceptionnel d'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors de l'organisation du Concert CAPTAIN MAT' délivrée au Service Culture de la commune de Hautefort le 12 juillet 2024 de 18h00 à 00h00 aux abords de l'Hôtel-Dieu Place du Marquis Jacques François 24390 Hautefort.**

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,  
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,  
VU l'arrêté préfectoral fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,  
VU la nécessité de délivrer une autorisation au Service Culture de la commune à l'occasion du concert CAPTAIN MAT'.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A l'occasion de l'organisation du concert CAPTAIN MAT' qui aura lieu le 12 juillet 2024 aux abords de l'Hôtel-Dieu à Hautefort, les agents du Service Culture de la commune de Hautefort sont autorisés à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation.

La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Hautefort, le 11 juillet 2024

**Le Maire,**  
**Jean-Louis PUJOLS**



A blue circular official stamp of the Mayor of Hautefort Saint-Agnan (24390) is partially obscured by a large, bold black signature.